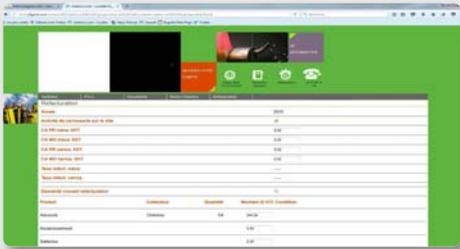


NOUVEAU SERVICE

Dans le cadre de sa plateforme www.autoeco.com destinée au suivi et à la traçabilité en ligne des déchets automobiles, la société AUTOECO présente une nouvelle application unique en son genre.

Service Refacturation du traitement des déchets

Outil de calcul en ligne du taux de refacturation de l'élimination des déchets automobiles.



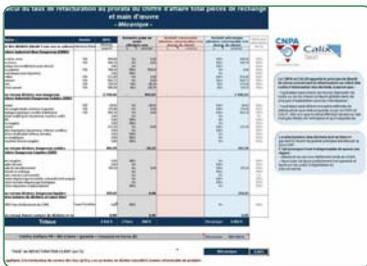
UN SERVICE UNIQUE POUR LA REFACTURATION DES DÉCHETS.

Dans le cadre du développement des services attachés à sa plateforme «www.autoeco.com», et afin de répondre aux besoins des professionnels de la réparation automobile pour la gestion des déchets, AUTOECO a développé une nouvelle fonctionnalité destinée à faciliter la refacturation de l'élimination des déchets pour les réparateurs et les réseaux automobiles.

En effet, chaque réparateur étant en droit de refacturer l'élimination de ses déchets d'atelier à sa clientèle, sous réserve de respecter les règles strictes encadrées par le Ministère de l'Environnement (notamment au niveau du tri et de la tenue d'un registre chronologique de consignation de tous les déchets sortants), AUTOECO a souhaité développer à l'attention de ses adhérents un outil simple et facile d'utilisation.

Ainsi, en collaboration avec la société CALIX qui aide les réparateurs à récupérer et comprendre tous les éléments nécessaires aux calculs des taux de refacturation, AUTOECO met à disposition de la marque automobile un outil utilisable par tous ses réparateurs et permettant le calcul d'un taux qui pourra être appliqué à chaque facture.

Rappelant que les réparateurs n'ont pas le droit d'appliquer un forfait pour la refacturation, il est indispensable pour ces derniers de bien gérer leurs déchets, considérés comme dangereux ou non, s'ils veulent pouvoir refacturer. Aussi, cette gestion peut être réalisée avec la plateforme «www.autoeco.com».



LA REFACTURATION DES DÉCHETS ... UN ENJEU PRIMORDIAL POUR LES RÉPARATEURS !

La refacturation au client des coûts d'élimination des déchets se révèle être un enjeu financier important pour les réparateurs, dans la mesure où ces derniers ont une totale liberté quant au choix de facturer ou non :

- L'opérateur peut choisir de ne pas répercuter les coûts ou de les inclure de façon globale dans les charges d'exploitation sans les individualiser.
- L'opérateur peut utiliser une autre méthode de refacturation, dès lors qu'il n'utilise pas de forfait et que le calcul effectué repose sur des charges réelles de l'entreprise.

Concernant la méthode de refacturation basée sur le principe des frais réels, celle-ci doit se faire en gardant à l'esprit les grands principes édictés par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Aussi, **AUTOECO** recommande de suivre à la lettre ces règles et de bien veiller à respecter les étapes clés :

- Refacturer au service réellement rendu au client.
- Répercuter les coûts de façon parfaitement transparente et se baser sur les coûts d'exploitation du site concerné.
- Informer la clientèle de cette répercussion.
- Avoir une gestion des déchets conforme à la réglementation en termes de tri, de stockage et de valorisation des déchets dans une filière agréée par les autorités compétentes.



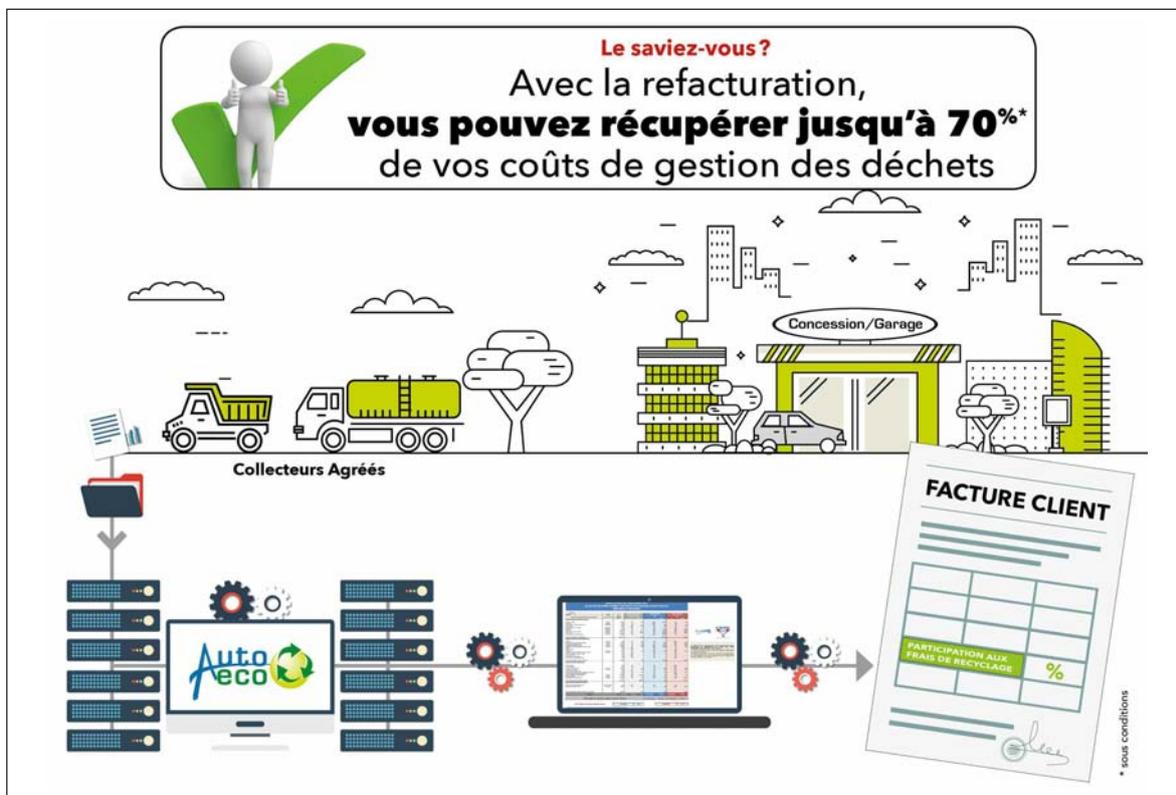
AUTOECO, UN OUTIL POUR COUVRIR TOUS LES BESOINS LIÉS À LA REFACTURATION !

Avec cette nouvelle application pour le calcul du taux de refacturation de l'élimination des déchets, **AUTOECO** propose aujourd'hui aux réparateurs et aux marques automobiles un outil complet et indispensable couvrant l'ensemble des besoins liés aux opérations de refacturation :

- Réception et traitement des données de coûts relatives aux déchets collectés de chaque prestataire.
- Mise à disposition de l'outil pré-rempli pour chaque réparateur.
- Analyse et validation des données par **CALIX**.

Enfin, et pour parfaire le tout, **AUTOECO** propose en option l'aide en ligne et/ou l'étude sur place.

Service Refacturation du traitement des déchets.



www.autoeco.com : plus de 40 marques et réseaux adhérents !





Développeur et concepteur de solution de traçabilité des déchets automobiles

QUI, QUOI, COMMENT ?

Forte de 20 ans d'expérience dans l'intégration de données environnementales, la plateforme informatique de traçabilité www.autoeco.com permet de suivre l'engagement de l'ensemble d'un réseau quant à la collecte et au recyclage de ses déchets. Une vingtaine de réseaux automobiles sont déjà adhérents de cet outil, dont Citroën, Renault, Speedy, Volkswagen... avec plus de 140 collecteurs partenaires.

Indépendant, ce système de traçabilité permet en outre à Autoeco d'être partenaire privilégié du CNPA dans sa mission d'Observatoire National des Déchets de l'Automobile.

> Un service en ligne complet pour les réparateurs.

Outre l'assurance du respect réglementaire, la remontée et le traitement de ces données permettent aux adhérents d'obtenir des résultats chiffrés et de communiquer sur leur politique environnementale : centralisation de leurs informations de collectes, aide à la tenue du registre de traçabilité (respect des obligations légales), suivi de l'évolution des collectes, optimisation des coûts de collectes, benchmarking / émulation, valorisation de l'image vis-à-vis de la clientèle toujours plus attentive à l'Environnement.

> Autoeco en quelques chiffres

- Plus de 37 800 garages avec au moins une remontée de collectes effectuées sur 2 ans (2015-2016)
- Plus de 33 400 garages avec au moins une remontée de collectes effectuées sur 1 an (2016)
- Plus de 464 000 lignes de collectes traitées pour l'année 2016 soit plus de 38.000 lignes par mois.

> Autoeco, au service de ses adhérents et de l'environnement

Autoeco organise trois fois par an des réunions environnementales en présence d'experts afin de créer des échanges sur des sujets d'actualité sur lesquels les actions communes peuvent prévenir et/ou réduire les coûts liés aux nouvelles réglementations et éco-organismes.

D'autre part, Autoeco a récemment mis en place une veille réglementaire à destination de ses adhérents et de leurs réseaux avec la proposition d'une veille environnementale régulière, simple et pratique afin de garantir une connaissance des textes applicables liés à l'activité et l'assurance d'être en conformité avec ces exigences.

Autoeco aide également, grâce au label Autoecoclean mis en place par ses soins, à inciter les réseaux à un comportement éco-citoyen et à une meilleure gestion des coûts environnementaux.

Enfin, Autoeco organise, chaque année depuis 2013, les Trophées de l'Environnement qui visent à récompenser les meilleurs réparateurs dans différentes catégories.